

COMMUNE DE MAREUIL SUR CHER

NOTE SYNTHETIQUE BUDGET PRINCIPAL COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'article 107 de la Loi NOTRe a prévu de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des Collectivités Territoriales. L'article L2313-1 du CGCT prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin d'en faciliter la compréhension et de renforcer l'information des citoyens.

La Commune de Mareuil comptait au 1^{er} janvier 2022, 1159 habitants.

Elle appartient :

- à la Communauté de Communes Val de Cher Controis,
- au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de Montrichard et d'Assainissement de l'Agglomération de Montrichard (SIAAM),
- au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Mareuil-Pouillé
- au Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais
- au Syndicat Intercommunal d'Electricité du Loir et Cher (SIDELC)
- au Comité des Œuvres Sociales du Personnel des Collectivités Territoriales du Blésois-Sologne-Vallée du Cher

Le budget d'une commune se présente en deux parties distinctes, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, c'est-à-dire ce qui revient chaque année.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine communal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'année 2022 a généré un excédent de fonctionnement de 356 555,60€ qui ajouté au résultat reporté des années précédentes donne un excédent cumulé de 1 009 598,18€

1. DEPENSES

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles ou d'ordre peuvent être regroupées en 6 catégories :

- Les charges à caractère général, composées principalement des achats de petits matériels et fournitures, fluides, entretien et réparations, assurances,
- Les charges de personnel (salaires et charges sociales),
- Les charges de gestion courante (indemnités des élus, subventions, participations et contingents),
- Les charges financières (intérêts d'emprunts),
- Les charges exceptionnelles,
- Les charges d'ordre (amortissements, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement),

Les charges à caractère général ont diminué de 10,63 %, elles représentent sur cet exercice 29,66% des dépenses réelles de fonctionnement.

Malgré une augmentation du coût de l'énergie (électricité, carburant, granulés bois, ...) nous avons diminué nos factures grâce à un hiver clément sur la fin 2022 et une gestion rigoureuse de la température dans les bâtiments (nous n'avons allumé le chauffage que vers le 15 novembre). D'autre part en 2020, le phénomène du COVID nous obligeait à garder presque en permanence les portes des classes ouvertes pour assurer une bonne ventilation.

Les charges de personnel représentent 39,83% des charges de fonctionnement et ont augmenté d'environ 5,88 % par rapport à l'année 2021.

En effet la revalorisation du point d'indice décidée par le gouvernement en 2022, a permis la revalorisation du traitement de tous les agents communaux (indice gelé depuis 2017).

Les autres charges de gestion courantes ont augmenté très légèrement.

Un certain nombre d'association communales s'étaient mises en sommeil en 2020 pour cause de COVID et n'avait pas demandé de subvention communale. Leurs activités ayant repris, le montant des subventions accordées a augmenté.

Les charges financières (intérêts des emprunts) sont toujours en baisse (-21,41%) malgré le recours à un nouvel emprunt en cours d'année.

Ces deux chapitres représentent respectivement 29,40% et 1,10% des charges réelles de fonctionnement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRES	CA 2022
011 Charges à caractère général	235 304,25
012 Charges de personnel	315 961,09
65 Autres charges de gestion courante	233 253,62
66 Charges financières (intérêts des emprunts)	8 759,95
TOTAL DEPENSES REELLES	793 278,91
042 Opérations d'ordre dont amortissements	22 270,00
TOTAL GENERAL	815 548,91

2. **RECETTES**

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles ou d'ordre peuvent être, elles aussi, regroupées en 6 catégories :

- Les produits issus de la fiscalité directe locale (taxes habitation, foncières, ...) nets des reversements,
- Les dotations et participations de l'Etat et des autres collectivités
- Les produits courants, chapitres 70 et 75 (locations, services divers...),
- Les produits financiers,
- Les produits exceptionnels,
- Les recettes d'ordre (produit des cessions, différences sur réalisations négatives reprise au compte de résultat).

• Les recettes fiscales sont à peu près stables bien qu'en légère baisse de 1,83%.

En revanche les « Dotations et participations » ont augmenté de presque 52% grâce au versement de la Dotation de Solidarité Rurale plus important en 2022 (109 545€ en 2022 contre 37 665€ en 2021) et une augmentation du montant du Fonds de Péréquation.

Les autres produits de gestion courante ont également augmenté de 41% grâce à une reprise de l'activité des gîtes après la crise sanitaire.

Les principales ressources de la commune qui sont les « Impôts et taxes » et les « Dotations et Participations » représentent plus de 82.20 % des recettes.

Le chapitre « Atténuation des charges » a augmenté de 1013,60€ en raison d'arrêts maladie intervenus en cours d'année.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRES	CA 2022
013 Atténuation de charges	6 068,21
70 Produits des services, du domaine et ventes...	18 144,00
73 Impôts et taxes	578 126,62
74 Dotations et participations	393 527,11
75 Autres produits de gestion courante	184 289,87
77 Produits exceptionnels	25,60
TOTAL RECETES REELLES	1 180 181,41
042 Opérations d'ordre (écritures de transferts travaux en régie)	
TOTAL GENERAL	1 180 181,41

3. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement brute, qui correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, s'élève à 378 825,60€ (en 2021 : 196 621,94€) Elle doit au minimum permettre le remboursement du capital de la dette dû pour l'année (66 237,04€)

A la clôture de 2022, le ratio CAF brute/produits réels de fonctionnement ressort à 32,32 (en 2021 : 19,7)

La capacité d'autofinancement nette, qui correspond à la capacité d'autofinancement brute amputée du remboursement du capital de la dette s'élève à 312 588,56€ (en 2021 : 130 727,48€). Elle constitue une partie des fonds propres qui permettent de financer les investissements sans recourir à l'emprunt.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la commune à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Compte tenu de toutes ces données, le niveau d'autofinancement reste satisfaisant.

4. ANALYSE DE LA DETTE

L'encours de la dette représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la Commune. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

L'encours de dettes par rapport à la capacité d'autofinancement (CAF) permet de mesurer le nombre d'années de CAF dont la commune aurait besoin pour se libérer de l'intégralité de sa dette, si elle l'utilisait entièrement à cet effet.

Au 31 décembre 2022, le capital restant dû est de 238 924,91€ soit une dette par habitant de 206,15€ (en 2021 : 177,64€). La commune pourrait rembourser immédiatement la totalité de son capital emprunté si elle consacrait l'intégralité de son autofinancement au remboursement du capital.

Le ratio annuité de la dette/produits de fonctionnement ressort à 6,40% (en 2021 : 6,59%) soit un pourcentage nettement inférieur à la limite généralement admise à ne pas dépasser (20%).

La capacité de désendettement de la commune est donc très satisfaisante mais il convient de rester vigilance et rigoureux dans la gestion de la section de fonctionnement pour continuer à dégager de l'autofinancement.

5. INFORMATION SUR LE PERSONNEL COMMUNAL

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2022

	TITULAIRES			CONTRACTUEL	APPRENTI
	TC 35/35	TNC 28/35	TNC 22/35	TNC 8/35	
Mairie	1	1			
Service technique	3				1
Service des gîtes	2				
Bibliothèque				1	
Agence Postale			1		
TOTAL	6	1	1	1	1

SECTION D'INVESTISSEMENT

1. DEPENSES

Les dépenses réelles d'investissement sont constituées de dépenses d'équipement, divisées en programmes et du remboursement de la dette en capital, et des éventuelles opérations pour compte de tiers.

Les opérations d'ordres de transfert entre sections et les opérations d'ordres patrimoniales ajoutées aux dépenses réelles permettent d'obtenir le total des dépenses d'investissement de l'exercice.

Les dépenses réelles se sont élevées à 497 657,96€,

La commune n'ayant pas réalisé de travaux en régie, il n'y a pas de dépenses d'ordre.

Les dépenses financières s'élèvent à 66 237,04€ représentant le remboursement du capital des emprunts en cours.

Les programmes d'investissement 2022 (dépenses d'équipement) sont détaillés comme suit :

- **Voirie** : Réfection de la route de la Jahonnière et aire de retournement de la Renaudière pour 36 674,40 € et aménagement de la plateforme accueillant les colonnes de tris pour 8 869,80€

- **Bâtiments** : Restauration du monument aux morts situé dans le cimetière pour 3 675,10€.

- **Château** : Installation de portes permettant de fermer un préau dans la cour des gites pour 2 340,0€

- **Matériel divers** : Achat de divers matériels : licence informatique, arceau entrée de village, lits et meuble école, système d'alarme, électroménager gites. Le montant de l'opération est de 28 134,82€

- **Terrains** : Acquisition d'un terrain aux Hauts-Bonneaux et à côté de l'actuel garagiste afin d'y créer une zone d'activité et une aire de pique-nique au bord du Cher.

- **Enfouissement réseau** : Enfouissement du réseau téléphonique à la Méchinière pour un montant de 37 220,22€ et installation d'un point d'éclairage public rue des Bas-Bonneaux pour la sécurisation des enfants prenant le car à cet endroit.

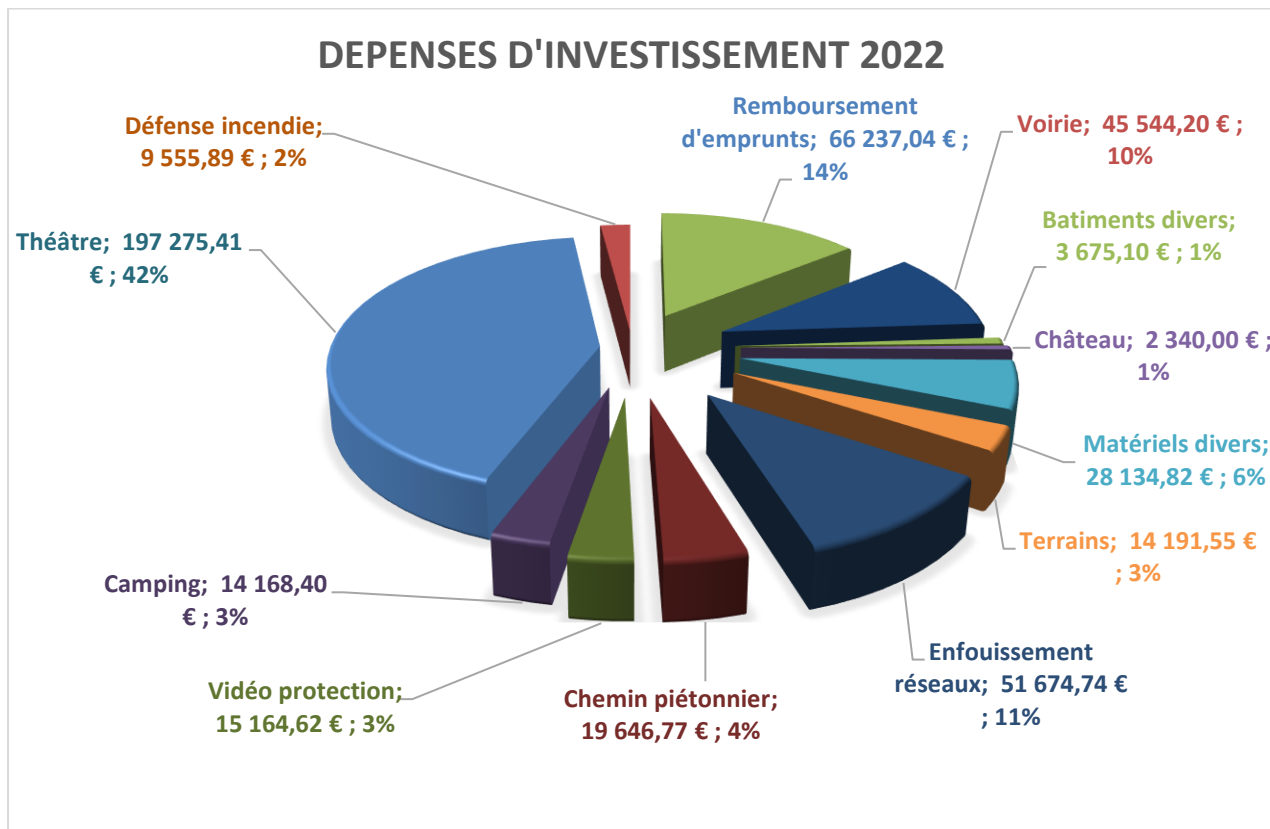
- **Chemin Piétonnier** : Achèvement du chemin piétonnier fini fin 2021 pour un montant de 19 646,77€

- **Vidéo protection** : Achèvement de la mise en place de la vidéoprotection pour un montant de 15 164,62€

- **Camping** : Changement des portes du camping pour 14 168,40€

- **Théâtre** : Réhabilitation du théâtre pour 197 275,41€

- **Défense incendie** : Installation d'une réserve incendie aux Brunetières (3 696€) et remplacement de bouches incendie (5 859,89€)



2. RECETTES

L'essentiel des recettes est constitué des subventions reçues, du reversement du FCTVA (fonds de compensation versé par l'Etat et calculé sur les dépenses d'investissement de l'année précédente), des opérations d'ordre (amortissements) et d'une partie de l'excédent dégagé en fonctionnement.

